



Durant l'année, l'Académie organise différentes prestations : concert en hommage à Sainte-Cécile, les Mardis de l'Académie, chant au Village de Noël de Thiais, spectacles de fin d'année, exposition...

Les Mardis de l'Académie

Les Mardis de l'Académie mettent en scène l'ensemble des arts enseignés à l'Académie. Au-delà des parents, proches et amis, tous les Thiaisien(ne)s sont invités à venir encourager les jeunes académiciens dans leur apprentissage. Il suffit de retirer son invitation au secrétariat de l'Académie ! Vous découvrirez alors de jeunes talents qui ont préparé leur prestation avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux.

Saison artistique 2020-2021

- Les Mardis de l'Académie : 8 décembre 2020, 2 février 2021 et 23 mars 2021 au café-théâtre (98 avenue de Versailles)
- Concert de Sainte-Cécile : mardi 24 novembre 2020 à 20h en l'église Saint-Leu - Saint-Gilles (rue Robert Laporte)
- Village de Noël : vendredi 18 décembre 2020 sur le parvis de l'hôtel de ville (rue Maurepas)
- Concerts jazz : les mardis 6 & 13 avril 2021 au café-théâtre (98 avenue de Versailles)
- Expo des élèves de la classe d'arts plastiques : 30 mars/9 avril 2021 à l'hôtel de ville (rue Maurepas)
- Spectacle d'art dramatique : mercredi 19 mai 2021 au théâtre municipal René Panhard (av. de la République)
- Galas de danse : mardi 22 & mercredi 23 juin 2021 au parc de l'Europe
- Remise des prix : mercredi 23 juin 2021 au parc de l'Europe



ACADÉMIE DES ARTS

5 place du Général Leclerc
94321 Thiais cedex
☎ 01 45 73 49 94

academie.des.arts@ville-thiais.com
www.ville-thiais.fr





ACADÉMIE DES ARTS 2020-2021



- Rédaction : Ville de Thiais
- Photos : Ville de Thiais
- Impression : Fem Offset/Choisy-le-Roi
- Ce document, édité à 400 exemplaires, en août 2020, est tenu à disposition du public tout au long de l'année scolaire 2020-2021

ACADÉMIE DES ARTS

5 place du Général Leclerc
94321 Thiais cedex
☎ 01 45 73 49 94
academie.des.arts@ville-thiais.com
www.ville-thiais.fr
www.facebook.com/villedethiais

Direction

Laurence DORÉ

Secrétariat

Ronan FOURNIER
Corinne PAOLILLO



Dany BEUCHER

*1^{er} Adjoint au Maire
chargé des affaires culturelles, de l'Académie
des arts, du jumelage et des relations avec
les associations*



L'art, plus qu'un loisir, une passion

Danse, musique, arts plastiques, art dramatique... place du Général Leclerc, la vie du conservatoire s'organise autour de semaines rythmées par l'art sous différentes formes, enseignées par une équipe passionnée animée par la directrice Laurence Doré.

Dans cet équipement municipal où l'on assimile les bases de chaque discipline et où l'on développe ses acquis, la pensée et le loisir font bonne union. Ainsi se démocratise au quotidien l'art, composante essentielle dans la vie de très nombreux Thiaisais de tout âge, ouverture sur le monde qui concoure au développement de soi par la promotion de la créativité avec aussi des concerts, des expositions, des représentations...

Cette année, les artistes sont aussi accueillis dans le nouveau centre de loisirs Jules Ferry où l'Académie bénéficie de deux salles de danse et d'un atelier d'arts plastiques.

Avec Dany Beucher, 1^{er} Adjoint chargé des affaires culturelles et de l'Académie des arts, nous veillons à ce que perdure l'équilibre qui sied au lieu, réhabilité il y a plusieurs années. Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'entrée des artistes, je vous informe que, sur ma proposition, comme l'ensemble des tarifs des prestations municipales, ceux des cours pour cette nouvelle année ont été maintenus à leur niveau de la saison précédente.

Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Inscriptions

uniquement sur rendez-vous
pris en ligne préalablement

Disciplines instrumentales et vocales

CORDES : **alto**, à partir de 6 ans • **harpe**, à partir de 6 ans • **violon**, à partir de 6 ans • **violoncelle**, à partir de 6 ans • **contrebasse**, à partir de 7 ans • **guitare accompagnement**, à partir de 8 ans • **guitare classique**, à partir de 8 ans • **guitare basse**, à partir de 11 ans • **guitare moderne et improvisation**, à partir de 11 ans

BOIS : **basson**, à partir de 6 ans • **flûte à bec**, à partir de 6 ans • **flûte traversière**, à partir de 6 ans • **haut-bois**, à partir de 6 ans • **clarinette**, à partir de 8 ans • **saxophone**, à partir de 8 ans

CUIVRES : **trompette**, à partir de 7-8 ans

AUTRES DISCIPLINES : **piano**, de 6 à 12 ans • **batterie-jazz-djembé**, à partir de 8 ans • **percussions**, à partir de 8 ans • **chant**, adolescents et adultes

Activités artistiques

ACTIVITÉS COLLECTIVES : **ensembles, guitare, cordes, vents, jazz** • **chorale, mini-orchestre, orchestre symphonique, orchestre à cordes «grands débutants»**

ÉTUDE DES INSTRUMENTS : **initiation** : 1 année • **cycle 1** (4 années) : débutants 1 et 2 - préparatoires 1 et 2 • **cycle 2** (4 à 5 années) : élémentaires 1 et 2 - brevet de fin d'études - moyens 1 et 2 • **cycle 3** : diplômes de fin d'études - supérieur • **cycle perfectionnement** : excellence

ART DRAMATIQUE : **formation de l'acteur**, à partir de 11 ans

ARTS PLASTIQUES à partir de 8 ans

DANSE : **danse classique, dès 7 ans (initiation dès 5 ans)** • **danse rythmique, dès 6 ans** • **modern'jazz, dès 12 ans**. Ces classes présentent un gala de fin d'année

Formation

ÉVEIL MUSICAL : pour les **enfants âgés de 5 ans**

FORMATION MUSICALE : à partir de 6 ans. Les enfants ont la possibilité de débiter un instrument en même temps que la formation musicale la première année, en fonction des places disponibles.

Procédures administratives

- Toute personne assistant aux cours doit être inscrite dans les délais prescrits par la direction.
- L'Académie des Arts est ouverte exclusivement aux Thiaisais.
- La cotisation, par discipline, est trimestrielle et payable d'avance, quels que soient la date d'entrée et le nombre de cours suivis dans le trimestre. Un contrôle est effectué et toute famille non à jour de ses paiements municipaux se voit refuser son inscription.
- En cas d'absence, aucune réduction de cotisation n'est accordée.
- Un tarif « hors commune » est appliqué aux familles thiaisaises qui déménagent dans une autre ville afin de leur permettre de poursuivre leurs activités (dans la mesure de places disponibles).